



**DIRECTION CONSTRUCTIONS PATRIMOINE
ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Bâtiment Jean BERNARD -

**Travaux de restructuration de l'Aile de Médecine
Interne H8C**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

Lot N°08 PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX

mars 2026

Sommaire

1 GENERALITES	3
1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.1.1 Définition de l'opération	3
1.1.2 Connaissance du projet	3
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.2.1 Documents techniques de référence (liste non limitative)	3
1.3 DIAGNOSTIC AMIANTE	4
1.3.1 Rapport de repérage de l'Amiante	4
1.4 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	4
1.4.1 Garanties	4
1.4.2 Choix des matériaux	4
1.4.3 Echantillons et documentations	4
1.5 LIVRAISON DES SUPPORTS	5
1.5.1 Réception des supports	5
1.5.2 Réception des subjectiles	5
1.6 STOCKAGE DES MATERIAUX	5
1.6.1 Stockage des produits de peinture	5
1.7 MISE EN OEUVRE	5
1.7.1 Conditions hygrométriques	5
1.7.2 Protection et nettoyage	5
1.7.3 Echafaudages	6
1.7.4 Interventions diverses avant peintures et vernis	6
1.7.5 Aspects	6
1.7.6 Application des peintures	6
1.7.7 Revêtements collés	7
1.7.8 Préparation des supports	7
1.7.9 Coordination	7
1.7.10 Surfaces témoins	7
1.7.11 Définition des états de finition	8
1.7.12 Réception des travaux	8
1.8 CONSISTANCE DES TRAVAUX	8
1.8.1 Consistance des travaux de Peinture	8
2 ORGANISATION DU CHANTIER	9
2.1 Installation de chantier	9
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
3.1 PEINTURE ET VERNIS SUR BOISERIES	9
3.1.1 PEINTURE SUR BOISERIES NEUVES	9
3.1.1.1 Peinture sur ouvrages bois neufs	9
3.1.1.2 Peinture sur huisseries prépeintes bois neuves	10
3.1.1.3 Vernis sur ouvrages bois et chants des portes	10
3.1.2 PEINTURE SUR BOISERIES EXISTANTES	11
3.1.2.1 Peinture sur ouvrages bois existants	11
3.2 PEINTURE SUR METAL	11
3.2.1 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES NEUFS	11
3.2.1.1 Peinture sur huisseries métalliques neuves	11
3.2.1.2 Peinture sur canalisations neuves	12
3.2.2 PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES EXISTANTS	12
3.2.2.1 Peinture sur huisseries métalliques existantes	12
3.2.2.2 Peinture sur parois métalliques existantes	13
3.3 PEINTURE SUR PLAFONDS	13
3.3.1 PEINTURE SUR PLAFONDS NEUFS	13
3.3.1.1 Peinture lessivable sur plafonds en plaques de plâtre neufs	13

Sommaire

3.3.2	PEINTURE SUR PLAFONDS EXISTANTS	14
3.3.2 1	Peinture lessivable sur plafonds béton existants	14
3.3.2 2	Peinture lessivable sur plafonds béton existants	15
3.4	PEINTURE DES PAROIS	15
3.4.1	PEINTURE SUR PAROIS NEUVES	15
3.4.1 1	Peinture d'impression sur parois en enduit plâtre neuves	15
3.4.1 2	Travaux préparatoires avec couche d'impression avant revêtements muraux, sur parois en plaques de plâtre ou enduit plâtre neuves	16
3.4.1 3	Peinture sur parois neuves en plaques de plâtre	16
3.5	REVETEMENTS MURAUX	17
3.5.1	TOILE DE VERRE ET VOILE DE VERRE	17
3.5.1 1	Toile de verre décorative peinte	17
3.6	NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	18
3.6 1	Nettoyage complet de fin de chantier de niveau 1	18
4	<u>TRAITEMENT DES DECHETS</u>	<u>18</u>
4.1	GESTION DES DECHETS	18
4.1.1	TRANSPORTS	18
4.1.1 1	Transport des déchets	18
4.1.2	TRAITEMENT	18
4.1.2 1	Traitement des déchets	18
5	<u>DISPOSITIONS DU LOT</u>	<u>18</u>
5.1	Sécurité	18
5.1 1	Dispositions relatives au PGC	18
5.2	Nettoyage	19
5.2 1	Nettoyage du chantier	19
5.3	DOE	19
5.3 1	Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés	19

1 GENERALITES

1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1.1 Définition de l'opération

Le présent document a pour objet de définir les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire les travaux de PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX relatifs aux travaux de restructuration de l'Aile de Médecine Interne H8C du bâtiment Jean-Bernard sur le Site de la Milétrie au CHU de Poitiers (86).

1.1.2 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

1.2.1 Documents techniques de référence (liste non limitative)

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants (liste non limitative) :

- DTU 59.1 NF P 74-201 - Juin 2013 : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais
- DTU 59.3 NF P 74-203 - Mai 1993 : Peinture de sols
- DTU 59.4 NF P 74-204 - février 2018 : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- DTU 59.5 - Janvier 2013 : Exécution des peintures intumescents sur structures métalliques
- NF T 30-608 - juillet 2010 : Peintures et vernis - Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs
- NF T 30-806 - septembre 1991 : Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments
- NF T 31-004 - novembre 1975 : Pigments - Minium pour peintures
- NF T 36-005 - juillet 2010 : Peintures et vernis - Caractérisation des produits de peintures
- NF EN 927 - avril 2013 : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur
- NF EN 16566 - juillet 2014 : Peintures et vernis - Enduits de peintures pour travaux intérieurs et/ou extérieurs
- NF EN ISO 12944 - octobre 2019 : Peintures et vernis - Anticorrosion des structures en acier par systèmes de peinture
- FD T 30-805 - avril 2015 : Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment
- Arrêté du 19 avril 2011 modifié relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils
- Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils
- Agréments et avis du CSTB

...Suite de "1.2 1 Documents techniques de référence (liste non limit..."

- Tous les documents officiels connus
- Règles et techniques de la construction, habituelles à la profession

1.3 **DIAGNOSTIC AMIANTE**

1.3 1 **Rapport de repérage de l'Amiante**

Cf. article "Contrôle amiante" du Titre 00.

1.4 **NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX**

D'une façon générale tous les matériaux livrés par l'entreprise seront neufs, de première qualité et exempts de tous défauts.

Tous les matériels et matériaux seront conformes aux Normes NF et/ou DTU en vigueur ou devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique du CSTB.

L'entrepreneur restera toujours seul et unique responsable des matériaux qu'il met en œuvre. Il lui incombera de proposer les produits et matériaux de marques connues et réputées.

1.4 1 **Garanties**

A compter de la date de réception, l'entreprise doit garantir l'installation pendant la période légale.

Lorsque le Maître d'ouvrage n'a pu prononcer la réception sans réserve, cette période de garantie débutera à compter du jour où celle-ci est effectivement prononcée.

Tout le matériel sera garanti contre tous vices de construction. L'Entrepreneur devra fournir tous les certificats correspondants.

1.4 2 **Choix des matériaux**

La nature et la mise en œuvre des matériaux répondront aux exigences de la réglementation en général et des spécifications du présent C.C.T.P. en particulier.

Les fiches techniques des matériaux mis en œuvre seront fournies au Maître d'Œuvre et au bureau de contrôle avant pose des revêtements.

Aucun matériau ne sera commandé avant acceptation de ce dernier par le Maître d'Œuvre et par le bureau de contrôle. Le cas échéant l'entreprise remplacera, à ses frais et sans incidence financière, le matériau refusé.

L'Entreprise pourra proposer toutes marques à qualités et caractéristiques comparables aux exigences du CCTP. Les marque et références de produits proposés devront être notées sur la DPGF. Une fiche technique du produit proposé devra également être jointe dans le mémoire technique de l'entreprise, afin de pouvoir juger de l'équivalence du produit.

1.4 3 **Echantillons et documentations**

Les marques, qualités et provenances des matériaux et fournitures seront remises en temps et en heure au maître d'œuvre et bureau de contrôle.

L'entrepreneur sera tenu de présenter les échantillons qui lui seront demandés et de se conformer aux choix effectués par le maître d'œuvre.

1.5 **LIVRAISON DES SUPPORTS**

1.5.1 **Réception des supports**

L'entreprise réceptionnera les supports sur lesquels elle aura à intervenir avant tout démarrage de ses travaux.

Si ceux-ci présentent un défaut de surface l'entreprise en avisera le Maître d'Œuvre.

En aucun cas elle ne pourra arguer d'un support défectueux une fois son intervention effectuée.

L'application ne se fera en aucun cas sur un support présentant une hygrométrie trop importante par rapport à la tolérance du produit à appliquer.

En aucun cas l'application ne pourra se faire sur un support n'ayant pas fini son séchage (primaires anticorrosion ou d'accrochage, etc.).

1.5.2 **Réception des subjectiles**

Avant la mise en œuvre de ses propres produits, l'entreprise réceptionnera les supports. Si ces derniers présentaient des défauts, l'entreprise en informerait le Maître d'Œuvre.

En aucun cas, l'entreprise ne pourra contester un support après la pose de ses revêtements.

Les matériaux seront mis en œuvre sur un support parfaitement propre et sec.

L'entreprise devra respecter le descriptif de mise en œuvre du fabricant.

1.6 **STOCKAGE DES MATERIAUX**

1.6.1 **Stockage des produits de peinture**

Les matériaux pourront être stockés sur le chantier dans un endroit à définir avec le Maître d'Œuvre, en concertation avec le coordonnateur SPS.

Chaque produit stocké doit être connu. Les fiches techniques d'identifications des produits devront avoir été diffusées au Coordonnateur SPS.

Le local affecté pour le stockage sera à l'abri des intempéries.

Le stockage sera réalisé de façon à éviter toutes détériorations ou dégradations des matériaux entreposés.

Les stockages des produits, matériaux et matériels de l'entreprise du présent lot ne devront en aucun cas dépasser la charge admissible sur les ouvrages de structure.

Les produits de peinture seront stockés dans un local parfaitement sec et bien ventilé et dont la température ambiante ne devra pas être inférieure à +5° C.

Les stockages sur le site seront réduits au maximum afin d'éviter un encombrement inutile du site. L'entrepreneur veillera tout particulièrement à utiliser des conditionnements adaptés à la taille du chantier pour tous les produits dangereux, nocifs, ou inflammables (colles, diluants, détergents, produits chimiques, divers, ...).

1.7 **MISE EN OEUVRE**

1.7.1 **Conditions hygrométriques**

Si, au début ou en cours d'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la mise en œuvre de ses produits selon les dispositions du DTU, il en avise sur le champ le Maître d'Œuvre.

Les frais afférents au chauffage du chantier font l'objet d'un accord préalable entre les entreprises des divers corps d'état intéressés.

1.7.2 **Protection et nettoyage**

Avant le commencement de ses travaux, l'entreprise titulaire du présent lot doit la fourniture et la mise en place de toutes protections nécessaires et efficace sur tous les ouvrages adjacents,

...Suite de "1.7 2 Protection et nettoyage..."

tel que les vitrages, revêtements de sols, tout appareillage électrique, etc....

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise sera responsable de ses ouvrages. Elle en assurera donc une protection efficace et adaptée aux matériaux afin d'éviter tous risques de détérioration.

L'entreprise procédera à un nettoyage complet de chantier dès la fin de son intervention. Le nettoyage devra faire disparaître les tâches de peinture. Les produits employés ne devront pas provoquer l'altération des matières ou de leur état de surface.

Elle évacuera ses propres déchets, provenant d'une part des emballages et d'autre part de la mise en œuvre de ses ouvrages.

1.7 3 **Echafaudages**

L'entreprise devra prévoir ses propres échafaudages. La prestation comprendra l'approvisionnement du matériel, le montage, la manutention pendant les travaux et le repliement en fin d'intervention.

Les échafaudages utilisés répondront aux normes de sécurité.

La manutention et le déplacement de ces derniers se feront avec le plus grand soin afin de ne pas endommager les ouvrages en place.

1.7 4 **Interventions diverses avant peintures et vernis**

Sur plâtre :

- Révision des joints et des têtes de vis,
- Intervention après temps de séchage réglementaire, égrenage, ponçage et rebouchage.

Sur ouvrages de métallerie :

- Brossage, dégraissage, impression ou pochonnage et vérification de la couche si celle-ci est existante.

Sur ouvrages en bois :

- Ponçage, rebouchage, enduit repassé, ponçage.

1.7 5 **Aspects**

Les différents aspects de finition de peintures sont définis par le Maître d'Œuvre dans le présent CCTP.

1.7 6 **Application des peintures**

Pour l'application des peintures et produits dérivés, en travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis, enduits et préparations assimilées, les conditions requises sont :

- température supérieure à + 8 °C
- hygrométrie inférieure à 65 % HR.
- application proscrite sur supports gelés ou trop humides.
- application proscrite sur supports surchauffés.

En règle générale la peinture devra être mise en œuvre suivant le DTU 59.1 et les prescriptions spécifiques du fabricant.

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application plus contraignantes, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie

...Suite de "1.7 6 Application des peintures..."
par le fabricant.

L'utilisation du pistolet pour la couche d'impression peut être acceptée, à la condition de ne pas dégrader les équipements et ouvrages déjà construits ni détériorer leurs caractéristiques techniques ou esthétiques, ni provoquer le besoin de travaux complémentaires sur ces derniers.

1.7 7 Revêtements collés

Les colles employées pour la pose des revêtements muraux seront compatibles avec les supports et revêtements à mettre en œuvre. Elles auront reçu un Avis Technique favorable du C.S.T.B. et du fabricant pour l'usage qu'il en sera fait.

Les revêtements seront soigneusement marouflés à la mise en œuvre, et parfaitement arasés en pied et contre tous les obstacles (prises, interrupteurs, sorties de canalisations, consoles de fixation, etc.). Le revêtement sera posé avant la mise en œuvre du plafond suspendu de manière à ce que celui-ci vienne se poser dessus.

1.7 8 Préparation des supports

L'Entrepreneur du présent lot devra l'exécution d'une préparation sur les fonds laissés à sa disposition et sur la totalité des surfaces y compris peinture sur ouvrages en plaques de plâtre, ratissage, enduit, ponçage sur béton, enduit de débullage, enduit de rattrapage de planimétrie ou de ratissage, enduit repassé, etc.

Aucune balèvre ni flache ne seront tolérés. En outre, il devra faire constater l'état des supports avant préparation pour reprise éventuelle par le lot concerné.

L'application de ses produits sera faite sur des supports sains et non humides.

1.7 9 Coordination

Pendant la période de préparation, l'entrepreneur reçoit du Maître d'œuvre, dans les délais compatibles avec le programme des travaux, toutes précisions concernant les aspects et état de finition ainsi que les couleurs des systèmes de peinture qu'il aura à exécuter suivant l'état de surface et la nature des subjectiles.

Ensuite, pendant cette période, l'entrepreneur soumet au Maître d'œuvre la nomenclature des produits qu'il se propose d'utiliser suivant les surfaces à recouvrir, avec la référence des couleurs retenues par type de locaux.

Après accord, le Maître d'œuvre retourne un exemplaire de cette nomenclature pour commande des produits et exécution des travaux. Il en remet un exemplaire pour information et réalisation aux entrepreneurs des autres corps d'état qui pourraient être concernés.

1.7 10 Surfaces témoins

Les surfaces témoins, dont le nombre et la superficie sont déterminés par le Maître d'œuvre, seront obligatoirement revêtues suivant les systèmes et avec les produits prescrits pour chaque cas, soit ceux indiqués ci-après, soit ceux proposés par l'Entrepreneur et retenus par le Maître d'œuvre.

Le nombre de surfaces ou pièces témoins réalisé peut être égal au nombre de groupes de travaux différents, de produits différents utilisés, de différents ouvrages à couvrir.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit de demander que les surfaces témoins soient exécutées par le service de démonstration du fabricant et dans ce cas, ces démonstrations devront être

...Suite de "1.7 10 Surfaces témoins..."

suivies et contrôlées par l'Entrepreneur de telle sorte qu'il puisse assurer la reproduction des témoins sur l'ensemble du chantier.

L'ensemble de ces dispositions entre dans le cadre du forfait.

1.7 11 **Définition des états de finition**

Le présent CCTP prévoit pour chaque système de peinture, les états de finition contractuellement exigés de l'Entrepreneur.

Ces états de finition sont ceux définis dans le DTU 59.1 à savoir :

- Finition A ;
- Finition B ;
- Finition C.

Ainsi qu'un état de finition spécifique, à n'exécuter que sur prescription spéciale dans le CCTP.

Ces différents états de finition exigés sont rappelés dans le DTU 59.1, Articles 6.2.3.1. à 6.2.3.3.

En l'absence de spécifications particulières dans les ouvrages du présent CCTP, la finition B est celle exigée.

1.7 12 **Réception des travaux**

La réception des travaux sera effectuée après l'achèvement des travaux de peinture et séchage parfait.

L'état de finition des surfaces sera conforme à celui prévu au CCTP, aux prescriptions du DTU et à l'aspect présenté par les surfaces de référence exécutées.

De faibles écarts de couleur et de brillant sont acceptables et usuels dans les travaux de bâtiment.

En cas de désaccord sur la conformité des ouvrages, il sera procédé à la vérification des caractéristiques visées à l'Article 7 du DTU 59.1.

En cas de non-conformité, l'Entrepreneur de peinture devra procéder à ses frais aux réfections nécessaires.

1.8 **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

1.8 1 **Consistance des travaux de Peinture**

Outre les travaux décrits à la charge du présent lot dans les documents contractuels et sauf stipulations contraires, l'entreprise devra en outre, et en coordination avec les autres lots :

- La réception des supports.
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux.
- L'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, engins, échafaudages, etc., ainsi que les gravois provenant de l'installation.
- La reconnaissance des subjectiles et supports, telle qu'elle est définie dans les normes.
- L'arrachage des revêtements muraux sur les parois conservées.
- Le traitement des crevasses, fissures, etc.
- Le ponçage, dépoussiérage, brossage, le nettoyage, etc., de tous les supports à peindre et/ou

...Suite de "1.8 1 Consistance des travaux de Peinture..."

à repeindre.

- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles etc.
- La mise en peinture des cloisons et parois.
- La mise en peinture des conduites de distributions d'eaux chaudes, froides, bouclages et chauffages.
- La mise en peinture des conduites de distributions des fluides médicaux.
- La fourniture et la pose de revêtements muraux.
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201-1.
- En l'absence de prescriptions, c'est l'état de finition B qui est retenu.
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- L'enlèvement des déchets générés par l'entreprise.
- La mise en place et l'enlèvement des protections provisoires des ouvrages et, en particulier, celles des protections des travailleurs. Si, à la demande d'un autre corps d'état, ces protections provisoires sont maintenues, leur enlèvement n'est pas dû par l'entreprise.
- Le nettoyage (comprenant le dépoussiérage à sec) de toute la zone concernée par les travaux juste avant la réception de chantier.

2 ORGANISATION DU CHANTIER

2 1 Installation de chantier

Voir titre 00 article 5.4 "INSTALLATION DE CHANTIER"

[Localisation :](#)

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 PEINTURE ET VERNIS SUR BOISERIES

3.1.1 PEINTURE SUR BOISERIES NEUVES

3.1.1 1 Peinture sur ouvrages bois neufs

Peinture garnissante multi-usages en phase aqueuse, mise en œuvre sur ouvrages intérieurs en bois ou dérivés du bois, comprenant :

- Nettoyage et époussetage des supports
- Dégraissage des bois au xylène
- Ponçage soigné des ouvrages dans le sens du fil du bois, afin de faire disparaître tout peluchage et rebouchages soignés si nécessaire
- Application d'1 couche d'impression mixte acrylique/alkydes en dispersion aqueuse
- Rebouchage et ponçage
- Application de 2 couches de finition de peinture laque tendue garnissante aux résines alkyles en solution.

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre, les rechampissages et le nettoyage en fin d'intervention.

...Suite de "3.1.1 1 Peinture sur ouvrages bois neufs..."

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Semi-brillant, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur :

- les châssis fixes,
- la trappe de visite de gaine technique de l'Office Alimentaire 042.

3.1.1 2 **Peinture sur huisseries prépeintes bois neuves**

Peinture garnissante multi-usages en phase aqueuse, mise en œuvre sur huisseries prépeintes neuves, comprenant :

- Nettoyage et époussetage des supports
- Application de 2 couches de finition de peinture laque tendue garnissante aux résines alkyles en solution.

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre, les rechampissages et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Semi-brillant, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur le cadre de l'ensemble des portes de gaines techniques.

3.1.1 3 **Vernis sur ouvrages bois et chants des portes**

Fourniture et applicage d'un vernis protecteur à base de résines de synthèse sur les ouvrages bois et chants de portes, comprenant :

- Réception du support
- Préparation des supports (nettoyage, époussetage, ponçage, ...)
- 1 couche d'impression par vernis diluée à 10%
- Ponçage léger,
- 1 couche vernis aux résines alkyles
- Ponçage léger,
- 1 couche vernis aux résines alkyles
- Travail pour une finition soignée.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : satinée tendue.

...Suite de "3.1.1 3 Vernis sur ouvrages bois et chants des portes..."

- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour le vernis sur :

- les chants de portes n'ayant pas de protection de chants, suivant nomenclature des portes intérieures,
- les chants de l'ensemble des portes de gaine technique.

3.1.2 **PEINTURE SUR BOISERIES EXISTANTES**

3.1.2 1 **Peinture sur ouvrages bois existants**

Peinture garnissante multi-usages en phase aqueuse, mise en œuvre sur ouvrages intérieurs en bois, ou dérivés du bois, existants, comprenant :

- Lessivage, nettoyage et époussetage des supports
- Ponçage soigné des ouvrages dans le sens du fil du bois, afin de faire disparaître tout peluchage et rebouchages soignés si nécessaire
- Application d'une couche d'impression appropriée pour améliorer l'adhérence, la préservation contre les taches, la dureté (avant les enduis et rebouchages).
- Rebouchage et ponçage
- Application de 2 couches de finition de peinture laque tendue garnissante aux résines alkyles en solution.

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre, les rechampissages et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Semi-brillant, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour le vernis sur les chants de portes conservées :

- n°14 du sas 011 de la Cage d'escalier,
- n°15 du local RIA 012,
- n°60 de la Gaine K 037.

3.2 **PEINTURE SUR METAL**

3.2.1 **PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES NEUFS**

3.2.1 1 **Peinture sur huisseries métalliques neuves**

Peinture garnissante mise en œuvre sur les huisseries métalliques intérieurs neuves prépeintes, comprenant :

- Epoussetage.
- Reprise du primaire en cas de rayures
- Ponçage léger
- Application de 2 couches de finition de peinture glycérophthalique aux résines alkydes en solution, famille 1 classe 4a.

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des

...Suite de "3.2.1 1 Peinture sur huisseries métalliques neuves..."

teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satinée
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur :

- les huisseries des blocs-portes, suivant nomenclature des portes intérieures,
- les oculi vitrés des blocs-portes, suivant nomenclature des portes intérieures.

3.2.1 2

Peinture sur canalisations neuves

Peinture garnissante mise en œuvre sur les canalisations de toute nature (cuivres, PVC, ...) intérieures neuves, comprenant :

- Nettoyage du support par tous moyen adapté pour obtenir un support sain et lisse
- Ponçage léger si nécessaire
- Application d'un primaire d'accrochage adapté aux canalisations en PVC
- Application de 2 couches de finition de peinture spéciale sur support pouvant être chauffé, à base de résine alkydes.

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Lisse et brillant
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre, de même teinte que les parois.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les canalisations neuves apparentes dans l'ensemble des locaux de la zone de travaux.

3.2.2

PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES EXISTANTS

3.2.2 1

Peinture sur huisseries métalliques existantes

Peinture garnissante mise en œuvre sur les huisseries métalliques intérieurs existantes conservées, comprenant :

- Lessivage à l'ammoniaque, rinçage
- Grattage à vif des peintures écaillées
- Application d'une couche d'impression anti-corrosion sur huisserie métallique, ou primaire passivant sur métaux présentant des traces de rouille
- Ponçage léger
- Application de 2 couches de finition de peinture à base de résine glycérophthalique,

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des

...Suite de "3.2.2 1 Peinture sur huisseries métalliques existantes..."

teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satinée
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur les huisseries conservées des blocs-portes :

- n°14 du sas 011 de la Cage d'escalier,
- n°15 du local RIA 012,
- n°60 de la Gaine K 037.

3.2.2 2 **Peinture sur parois métalliques existantes**

Peinture garnissante mise en œuvre sur les parois métalliques intérieures existantes conservées, comprenant :

- Décollage de la signalétique existante
- Lessivage à l'ammoniaque, rinçage
- Grattage à vif des peintures écaillées
- Application d'une couche d'impression anti-corrosion sur parois métallique, ou primaire passivant sur métaux présentant des traces de rouille
- Ponçage léger
- Application de 2 couches de peinture-laque de finition brillante à base de résine glycérophtalique,

La mise en œuvre comprendra une parfaite préparation des supports, la préparation des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre et le nettoyage en fin d'intervention.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 100 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Brillant
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur les parois métalliques conservées en tôle devant les portes coulissantes de la zone de chantier du Noyau, dans la Circulation N/CI/027.

3.3 **PEINTURE SUR PLAFONDS**

3.3.1 **PEINTURE SUR PLAFONDS NEUFS**

3.3.1 1 **Peinture lessivable sur plafonds en plaques de plâtre neufs**

Fourniture et réalisation de la mise en peinture des plafonds en plaques de plâtre neufs et ouvrages associés (retombées de plafonds, soffites, coffres, jouées, ...), comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).

...Suite de "3.3.1 1 Peinture lessivable sur plafonds en plaques de plâ..."

- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Traitement complémentaire des joints et des têtes de vis, partiellement traités par le plâtrier.
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.
 - Application d'1 couche de peinture d'impression, diluée, sur support préalablement préparé.
 - Application de 2 couches de peinture garnissante multi-usage en phase aqueuse, à base de résines alkydes.
 - Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.
- La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Mat, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur les retombées :

- *entre les plafonds suspendus ci-avant et le plancher haut, au droit des menuiseries extérieures excepté dans la Salle de Pause 028 et les Cages d'escalier,*
- *entre les plafonds suspendus, entre les Chambres 019 et 020 et l'Entrée de leurs Chambres,*
- *entre les plafonds suspendus, dans la Circulation 047 contre la menuiserie de bout de grande aile.*

3.3.2 **PEINTURE SUR PLAFONDS EXISTANTS**

3.3.2 1 **Peinture lessivable sur plafonds béton existants**

Fourniture et réalisation de la mise en peinture des plafonds béton existants et ouvrages béton associés (poutres, ...), comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).
- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Rebouchage éventuel des fissures et trous avec des produits adaptés au support,
 - . Rebouchage et application d'un enduit garnissant du type G.S,
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.
- Application d'1 couche de peinture d'impression, diluée, sur support béton préalablement préparé et sur support autres (tuyauterie, fourreaux, etc.) existants fixés en sous-face du plancher haut.
- Application de 2 couches de peinture garnissante multi-usage en phase aqueuse, à base de résines alkydes, sur support béton et sur support autres (tuyauterie, fourreaux, etc.) existants fixés en sous-face du plancher haut.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satiné doux, pommelé fin.

...Suite de "3.3.2 1 Peinture lessivable sur plafonds béton existants..."

- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur le plancher haut apparent au droit des menuiseries extérieures, excepté dans la Salle de Pause, la Salle d'Eau PMR, les Circulations et les cages d'escalier.

3.3.2 2 **Peinture lessivable sur plafonds béton existants**

Fourniture et réalisation de la mise en peinture des plafonds béton existants et ouvrages béton associés (poutres, ...), comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).
- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Rebouchage éventuel des fissures et trous avec des produits adaptés au support,
 - . Rebouchage et application d'un enduit garnissant du type G.S,
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.
- Application d'1 couche de peinture d'impression, diluée, sur support préalablement préparé
- Application de 2 couches de peinture garnissante multi-usage en phase aqueuse, à base de résines alkydes
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satiné doux, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la peinture sur le plancher haut apparent au droit des menuiseries extérieures, dans la Salle d'Eau de la Chambre PMR 029.

3.4 **PEINTURE DES PAROIS**

3.4.1 **PEINTURE SUR PAROIS NEUVES**

3.4.1 1 **Peinture d'impression sur parois en enduit plâtre neuves**

Fourniture et réalisation de la mise en peinture par une couche d'impression avec travaux préparatoires nécessaires des parois neuves en enduit plâtre, comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).
- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Traitement complémentaire des creux et aspérités du plâtre,
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.
- Application d'1 couche de peinture d'impression à base de résines alkyde et acrylique, sur support préalablement préparé.

...Suite de "3.4.1 1 Peinture d'impression sur parois en enduit plâtre ..."

- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Finition : Elémentaire (C).
- Teinte : Blanc.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour l'enduit plâtre sur les parois existantes conservées dans la zone de chantier du Noyau, excepté sur les protections en tôle des portes coulissantes.

3.4.1 2

Travaux préparatoires avec couche d'impression avant revêtements muraux, sur parois en plaques de plâtre ou enduit plâtre neuves

Fourniture et réalisation de la mise en peinture par une couche d'impression avec travaux préparatoires nécessaires des parois neuves en plaques de plâtre ou en enduit plâtre, avant mise en place de revêtements de protections murales ou de voile de verre, comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).
- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Traitement complémentaire des joints et des têtes de vis, partiellement traités par le plâtrier, sur parois en plaques de plâtre,
 - . Traitement complémentaire des creux et aspérités du plâtre, sur parois en enduit plâtre,
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.
- Application d'1 couche de peinture d'impression à base de résines alkyde et acrylique, sur support préalablement préparé.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Finition : Elémentaire (C).
- Teinte : Blanc.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les travaux préparatoires, dans la Salle de Bains, la Salle d'Eau de l'Ensemble des Chambres et au droit des revêtements muraux de protection.

3.4.1 3

Peinture sur parois neuves en plaques de plâtre

Fourniture et réalisation de la mise en peinture des parois neuves en plaques de plâtre ou en enduits plâtre, après réalisation d'une préparation des supports préalable, comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, ...).
- Les travaux préparatoires, comprenant :
 - . Egrenage et brossage,
 - . Epoussetage,
 - . Traitement complémentaire des joints et des têtes de vis, partiellement traités par le plâtrier.
 - . Ponçage soigné,
 - . Nettoyage, lessivage et dépoussiérage du support une fois les travaux terminés.

...Suite de "3.4.1 3 Peinture sur parois neuves en plaques de plâtre..."

- Application d'1 couche de peinture d'impression, diluée, sur support préalablement préparé
- Application de 2 couches de peinture garnissante multi-usage en phase aqueuse, à base de résines alkydes
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satiné doux, pommelé fin.
- Finition : Courante (B).
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour :

- l'ensemble des parois de l'Aile, **excepté** dans la Salle de Bains, la Salle d'Eau de l'Ensemble des Chambres et au droit des revêtements muraux de protection,
- la parois du fond de pièce, dans la Réserve 1 du Noyau N/RV/043 contre le Bureau C/RV/002.

3.5 **REVETEMENTS MURAUX**

3.5.1 **TOILE DE VERRE ET VOILE DE VERRE**

3.5.1 1 **Toile de verre décorative peinte**

Fourniture et réalisation d'une toile de verre à peindre sur parois, de type Skinglass prépeinte maille classic TDV229 de la Sté COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER ou techniquement équivalent, après réalisation d'une préparation des supports préalable, comprenant :

- Montage et mise en place d'un échafaudage, compris amenée à pied d'œuvre.
- Protection des ouvrages non traités (film polyane, scotch, etc.).
- Application d'1 couche de peinture d'impression, adaptée à la toile de verre, sur support préalablement préparé.
- Fourniture et mise en place d'une toile de verre prépeinte décorative et lessivable de grammage 120 g/m², en pose collée avec des lés parfaitement jointifs et coupes nettes hautes et basses.
- Application de 2 couches de peinture lessivable garnissante multi-usage en phase aqueuse, à base de résines alkyde.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La peinture mise en place devra être certifiée NF Environnement et bénéficier de l'Ecolabel européen, avec taux de COV de 30 g/l maximum.

Qualité et finition exigés :

- Aspect : Satiné et velours
- Finition : Courante (B)
- Décors : au choix du maître d'ouvrage, dans les décors du fournisseur
- Teinte : Au choix de la Maîtrise d'œuvre

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les parois de la zone de chantier du Noyau, excepté au droit des protections de portes coulissantes en tôle.

3.6 **NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER**

3.6.1 **Nettoyage complet de fin de chantier de niveau 1**

Réalisation du nettoyage de fin de chantier de niveau 1 à réaliser par l'entreprise après ses travaux de peinture et avant réception, suivant les recommandations de l'article 11.4.1. du CETS.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour l'ensemble de l'Aile et la zone de chantier du Noyau.

4 **TRAITEMENT DES DECHETS**

4.1 **GESTION DES DECHETS**

La présente prestation comprend toutes les sujétions nécessaires à l'élimination finale des déchets.

- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les transports des déchets,
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer, en fonction de leur typologie.

4.1.1 **TRANSPORTS**

4.1.1.1 **Transport des déchets**

Transport des déchets du chantier au centre de traitement

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités ainsi que les unités utilisées.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

4.1.2 **TRAITEMENT**

4.1.2.1 **Traitement des déchets**

Traitement des déchets en centre de traitement suivant la typologie (DI, DIB et DIS).

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5 **DISPOSITIONS DU LOT**

5.1 **Sécurité**

5.1.1 **Dispositions relatives au PGC**

Dans sa remise de prix, l'entreprise devra inclure toutes les prestations et obligations définies dans le plan général de coordination (P.G.C.).

...Suite de "5.1 1 Dispositions relatives au PGC..."

L'entreprise s'engage à appliquer toutes les mesures qui lui seraient demandées par le maître d'ouvrage ou par le coordonnateur de sécurité, tant en ce qui concerne la méthode ou les moyens utilisés, pour la sécurité intérieure ou celle des abords de chantier.

Toutes les précautions seront prises pour éviter au maximum les bruits de chute, les vibrations et toutes nuisances excessives.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.2 **Nettoyage**

5.2 1 **Nettoyage du chantier**

L'entreprise titulaire du présent lot devra :

- le nettoyage quotidien de son chantier, le chargement et l'évacuation de tous les gravois lui incombant.
- l'entretien et le nettoyage quotidien de l'accès du chantier.
- le maintien en parfait état de propreté du SAS créé à l'entrée du chantier.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.3 **DOE**

5.3 1 **Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés**

Voir l'article PLANS DE RECOLLEMENT - DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES du TITRE00 et CCAP.